

charge d'organiser le Cabinet et ses comités, de structurer son propre bureau, d'agencer les fonctions du Bureau du Conseil privé et du Bureau des relations fédérales-provinciales, ainsi que de répartir les charges entre ses ministres.

Son autorité tient aussi au fait qu'il peut recommander des nominations au gouverneur général, dont celles des conseillers privés, des ministres, des lieutenants-gouverneurs des provinces, des administrateurs provinciaux, du président du Sénat, des juges en chef de tous les tribunaux, des sénateurs et de certains hauts fonctionnaires. Le premier ministre recommande également au souverain la nomination de chaque nouveau gouverneur général, mais d'ordinaire après consultation avec son Cabinet.

Voici la liste des premiers ministres depuis la Confédération, et la durée de leur ministère:

Le très hon. Sir John Alexander Macdonald, 1^{er} juillet 1867 — 5 novembre 1873

L'hon. Alexander Mackenzie, 7 novembre 1873 — 9 octobre 1878

Le très hon. Sir John Alexander Macdonald, 17 octobre 1878 — 6 juin 1891

L'hon. Sir John Joseph Caldwell Abbott, 16 juin 1891 — 24 novembre 1892

Le très hon. Sir John Sparrow David Thompson, 5 décembre 1892 — 12 décembre 1894

L'hon. Sir Mackenzie Bowell, 21 décembre 1894 — 27 avril 1896

Le très hon. Sir Charles Tupper, 1^{er} mai 1896 — 8 juillet 1896

Le très hon. Sir Wilfrid Laurier, 11 juillet 1896 — 6 octobre 1911

Le très hon. Sir Robert Laird Borden, 10 octobre 1911 — 12 octobre 1917 (administration parti conservateur)

Le très hon. Sir Robert Laird Borden, 12 octobre 1917 — 10 juillet 1920 (administration unioniste)

Le très hon. Arthur Meighen, 10 juillet 1920 — 29 décembre 1921 (unioniste — parti national libéral et conservateur)

Le très hon. William Lyon Mackenzie King, 29 décembre 1921 — 28 juin 1926

Le très hon. Arthur Meighen, 29 juin 1926 — 25 septembre 1926

Le très hon. William Lyon Mackenzie King, 25 septembre 1926 — 6 août 1930

Le très hon. Richard Bedford Bennett, 7 août 1930 — 23 octobre 1935

Le très hon. William Lyon Mackenzie King, 23 octobre 1935 — 15 novembre 1948

Le très hon. Louis Stephen St-Laurent, 15 novembre 1948 — 21 juin 1957

Le très hon. John George Diefenbaker, 21 juin 1957 — 22 avril 1963

Le très hon. Lester Bowles Pearson, 22 avril 1963 — 20 avril 1968

Le très hon. Pierre Elliott Trudeau, 20 avril 1968 — 4 juin 1979

Le très hon. Joe Clark, 4 juin 1979 — 3 mars 1980

Le très hon. Pierre Elliott Trudeau, 3 mars 1980 — 30 juin 1984

Le très hon. John Napier Turner, 30 juin 1984 — 17 septembre 1984

Le très hon. Martin Brian Mulroney, 17 septembre 1984 — ...

19.2.4 Le Cabinet

Le rôle primordial du Cabinet consiste à établir des priorités parmi les besoins formulés par la population et à déterminer les mesures susceptibles d'y répondre. Le Cabinet comprend tous les ministres que le premier ministre choisit généralement chez les députés, bien qu'il en nomme d'habitude quelques-uns parmi les sénateurs, dont le leader du gouvernement au Sénat. En général, ce sont des ministres élus qui dirigent les ministères parce que la Constitution exige que les mesures d'affectation de fonds publics ou d'imposition émanent des Communes. Lorsqu'un sénateur a charge d'un ministère, il faut qu'un autre ministre siégeant aux Communes se fasse son porte-parole quant aux affaires du ministère en question.

Chaque membre du Cabinet est normalement chargé d'un ministère; il peut cependant détenir plus d'un portefeuille à la fois, ou encore être titulaire d'un ou de plusieurs portefeuilles et, en même temps, assurer par intérim la direction de plusieurs ministères. Un ministre sans portefeuille, c'est-à-dire exempt des lourdes charges d'un ministère, peut être invité à faire partie du Cabinet, soit parce que le premier ministre le désire, soit afin d'assurer une représentation régionale équilibrée, ou pour toute autre raison jugée valable par le premier ministre. Étant donné la diversité culturelle et géographique du Canada, le premier ministre veille soigneusement à la représentation régionale au sein de son Cabinet.

La Loi sur les ministères et ministres d'État (Loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement) a créé cinq catégories de ministres de la Couronne: les ministres chargés de ministères, les ministres chargés de fonctions parlementaires spéciales, les ministres sans portefeuille, et trois catégories de ministres d'État. Les ministres d'État nommés à des fins déterminées peuvent diriger un ministère d'État créé par proclamation. Il leur incombe d'élaborer de nouvelles politiques d'ensemble dans des domaines où celles-ci sont particulièrement